

PAR COURRIEL

Québec, le 12 septembre 2023



Numéro de dossier : 2308023-177

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 31 août 2023 visant à obtenir copie du nombre de plaintes reçues au ministère de la Culture et des Communications en lien avec des cas de harcèlement au travail (sexuel, psychologique, etc.) pour les cinq dernières années. Vous désirez également savoir, pour chaque catégorie de plaintes, le résultat des plaintes et le détail des dédommagements (sommes versées, raisons, dates, etc.).

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointe à la présente lettre une copie du document visé que nous détenons et qui peut vous être communiqué.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.